

### MODALITES D'INSCRIPTION

La relation humaine est au cœur de nos accompagnements.

Ainsi, à l'issue de votre inscription, nous vous proposons un premier entretien gratuit afin de rencontrer le (la) consultant(e) qui vous accompagnera tout au long de votre bilan de compétences.

Ce rendez-vous permettra de personnaliser votre accompagnement, et c'est aussi au cours de celui-ci que vous pourrez conjointement établir le calendrier de vos rendez-vous.

### VOTRE SITUATION

- Vous êtes en emploi et rencontrez des difficultés sur votre poste de travail en raison de problèmes de santé.
- Vous êtes en arrêt maladie, accident de travail, maladie professionnelle ou mi-temps thérapeutique.
- Vous avez une RQTH – Reconnaissance en qualité de Travailleur Handicapé ou vous avez engagé une démarche dans ce sens.
- Vous êtes titulaire d'une pension d'invalidité ou d'une rente accident du travail.

### OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation concret, réaliste et réalisable. Elle doit permettre également :

- D'accompagner l'apparition des problématiques de santé et leurs retentissements sur le poste de travail.
- De prévenir la désinsertion professionnelle pour des raisons de santé.
- D'appréhender le handicap, la maladie et la santé dans ses choix professionnels.
- D'élaborer sa reconversion professionnelle en interne ou en externe.
- De valider l'adéquation entre la problématique de santé et le projet professionnel.
- De travailler sur l'acceptation de la situation de handicap.

### CONTENU

Ce bilan de compétences, d'une durée de 24 heures réparties sur 2 à 3 mois, se déroulera en 3 phases : préliminaire, investigation et conclusion.

Il prévoit :

- Un bilan personnel avec des tests psychotechniques
- L'identification des centres d'intérêts professionnels
- Une exploration des métiers et secteurs d'activités.
- L'analyse des compétences transférables.
- L'Etude des restrictions liées aux problématiques de santé : prise en compte des freins et analyse des moyens de compensation.
- La réalisation d'enquêtes métiers et d'immersions en entreprise si possible.
- Une validation médicale du ou des projet(s).
- L'exploration de l'offre de formation et des dispositifs de financement
- L'élaboration d'un plan d'action.
- Une information sur les droits, dispositifs et aides spécifiques au handicap
- Un Rdv de suivi à 6 mois destiné à ajuster, le cas échéant, le plan d'action.

**DUREE** : 24 heures

**PRIX** : 1880€